

*Questions orales*

• (1150)

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Non, monsieur le Président, je ne vais pas présenter d'excuses, car les travailleurs canadiens constatent que les entreprises du secteur privé n'investissent pas assez dans la formation au Canada, formation qui est la clé du succès dans une économie concurrentielle.

Non, je ne vais pas présenter d'excuses, car les entreprises canadiennes dépensent pour la formation huit fois moins que les allemandes, deux fois moins que les américaines et cinq fois moins que les japonaises. Les entreprises canadiennes s'entendent pour dire qu'elles doivent faire un effort accru pour aider les travailleurs à acquérir des compétences dans un monde de concurrence.

Je comprends bien le discours du député. Je crois que nous devrions discuter de cela dans un autre contexte. Ce sera. . .

**M. le Président:** Je crois que nous pouvons passer à la question suivante.

\* \* \*

**LE PORT DE WHITBY**

**M. René Soetens (Ontario):** Monsieur le Président, depuis six ans, un bateau mouillait dans le port de Whitby. Le navire abandonné était affreux et dangereux. Il menaçait probablement l'environnement. Cette semaine, il a finalement été remorqué vers une destination inconnue.

Le ministre des Transports proposera-t-il un règlement afin que, jamais plus, un navire de ce genre puisse être amarré à un quai régi par le ministère des Transports au Canada?

**M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Le ministère est au courant de la situation. Je crois que les électeurs du député ont été très bien représentés dans ce dossier. Le député a exprimé leurs préoccupations à plusieurs reprises.

Le problème, dans un tel cas, c'est que le gouvernement ne peut que s'assurer que le bâtiment est sécuritaire et qu'il ne constitue aucun danger pour l'environnement. Quand vient le temps d'ordonner à un propriétaire privé de déplacer son bateau, notre marge de manoeuvre est très limitée.

Tout ce que je peux dire, c'est que le gouvernement a examiné la situation. Le bateau a été déplacé grâce aux démarches et aux efforts effectués par le député. Nous

sommes en train de revoir le règlement afin de pouvoir régler ces questions plus rapidement à l'avenir.

\* \* \*

**LA MINE WESTRAY**

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, au cours de la période des questions orales hier, mon chef a cité un extrait du rapport CANMET relativement à la mine Westray. Il a notamment mentionné que la section sur la ventilation de la mine, qui fait état des tests de désorption du méthane, a de quoi inquiéter.

Le ministre a répondu que les études étaient désuètes. Pourtant, l'observation suivante a été formulée en 1990 dans la revue spécialisée *Northern Miner*, relativement à l'inspection de la mine Westray: «Les risques de combustion spontanée souterraine n'ont pas été clairement évalués.»

Le ministre a dit en Chambre que le gouvernement ne se préoccupait pas nécessairement de la sécurité. Celui-ci estime qu'il s'agit d'une responsabilité provinciale. Je pose la question suivante au ministre: Si vous faites un investissement d'ordre économique, pourquoi ne tenez-vous pas compte des renseignements sur les risques possibles pour votre investissement?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, chaque investissement comporte des risques et chaque mine de charbon souterraine présente des dangers liés au méthane. C'est une réalité dans le cas de tous les investissements dans des mines de charbon.

La différence ici, c'est que de nombreuses études ont été faites afin d'évaluer si l'ensemble du projet était économiquement et techniquement faisable.

Le rapport CANMET donne un aperçu de toutes ces études, c'est-à-dire l'étude Dames et Moore, le rapport AMCL publié en mars 1988, les rapports Placer, l'étude Hacquebard, l'étude Kilborn, et toutes les autres études techniques qui ont incité la compagnie à aller de l'avant avec le projet. Toutes ces études se sont penchées sur les questions soulevées par mon collègue. Elles ont toutes établi clairement que le problème du méthane était soit un problème mineur, soit un problème moyennement important, ou encore un problème qui pourrait être plus grave. Toutes ces études ont été examinées. L'évaluation technique devait en tenir compte. On en a effectivement tenu compte, et la décision a été prise par les autorités de la mine d'aller de l'avant, étant donné que les études techniques, dont le rapport de CANMET donne un aperçu, établissaient clairement que le projet était techniquement réalisable.